

COMPTE - RENDU DE LA REUNION

Que faire de ma parcelle : la vendre ?

Cette réunion qui s'est déroulée le 5 juin 2025 et tenue dans la salle de l'école primaire à Prémanon, a rassemblé 6 propriétaires. Tous étaient des propriétaires forestiers avec des bois situés dans le département du Jura. Ils sont venus pour s'informer sur l'estimation, la vente (les outils) et ses potentielles mises à jour.

Nous avons débuté avec une présentation des principales missions du CNPF et de l'ADEFOR39 pour ouvrir le thème principal en revenant aux origines du morcellement depuis le 19^{ème} siècle. Nous avons abordé les enjeux de la restructuration (mobilisation de bois) notamment par la vente et les solutions existantes (ASA, ASLGF, bourse foncière). Il a été rappelé l'importance de limiter et résorber le morcellement pour faciliter la gestion forestière. Des actions préventives existent comme anticiper la succession et la demande de fusion au cadastre (cerfa 6505-SD). Les pistes avant de vendre sa parcelle ont été données aux propriétaires pour savoir s'il procédait déjà à une gestion de leur patrimoine forestier.

La suite s'est déroulée sur les différents droits à connaître pour une vente (propriété, préférence, préemption, de mutation à titre onéreux/gratuit) et les évolutions suite à la loi incendie de 2023. Nous avons poursuivi sur le régime des plus-values lors d'une vente et le DEFI acquisition. La seconde partie de la matinée était basée sur les manières d'établir une offre de vente en présentant les différents intervenants de la filière (CNPF, gestionnaire, expert, syndicat, ...), les éléments nécessaires (relevé cadastral, cartes, limites, ...) et succinctement les différentes façons d'estimer sa parcelle.

Le CNPF a procédé à un déroulement de photos de différents peuplements forestiers et laissé les propriétaires à la réflexion pour donner un avis sur la valeur globale d'une parcelle. Ce déroulé avait pour but d'avoir une approche rapide par l'observation sur la valeur d'une parcelle selon le type de peuplement, les travaux effectués et les facteurs limitants. Pour finir la réunion, l'outil La Forêt Bouge et un autre outil du service public sur les transactions immobilières ont été présentés aux participants. Nous avons échangé sur des questions diverses et un document leur a été distribué pour qu'ils transmettent au CNPF les parcelles à vendre qu'ils souhaitent que l'on mette en ligne sur le site la Forêt Bouge.

Romain GOVART,
Conseiller forestier département du Jura